



Le Conseil de développement du Pays de la région mulhousienne et du Pays Thur Doller

**Ressource en eau :
pour une solidarité de territoire**

Avis du 16 avril 2012

Sommaire

Préambule	Page 3
1. Des menaces toujours présentes	Page 4
2. Tous concernés, tous responsables	Page 4
3. Préserver durablement la ressource	Page 6
4. Gestion de l'eau : de sérieux enjeux	Page 7
5. Le prix de l'eau : question cruciale pour le citoyen	Page 8
Conclusion	Page 10

Préambule

Le Pays de la région mulhousienne et le Pays Thur Doller partagent un destin commun autour de la question de l'eau. La Doller et la Thur lient les deux territoires dans une relative interdépendance.

Rappelons que la Doller alimente en eau potable entre autres la région mulhousienne, et que le barrage de Michelbach vient sécuriser cette alimentation. Les choix d'aménagement, de développement, de gestion de la ressource en eau ainsi que les besoins de chaque territoire présentent des incidences directes sur le territoire voisin.

C'est dans cet esprit que les Conseils de développement du Pays de la région mulhousienne et du Pays Thur Doller ont souhaité mener une réflexion commune aux deux territoires. Il s'agit de répondre à des questions aussi essentielles que :

- assurer à tous les citoyens une eau de qualité, en quantité suffisante et à prix juste ;
- assurer une gestion durable de la ressource en eau aujourd'hui et demain.

Cet avis a pour objectif d'interpeler les élus et à travers eux, les habitants des deux territoires pour affirmer avec force que:

- les citoyens ont droit à être bien - mieux - informés sur les responsabilités, les objectifs, les coûts, les prix, les ressources financières et humaines liées à la gestion de l'eau et plus particulièrement sur la qualité¹,
- l'eau est un bien commun dont la gestion dépasse les frontières administratives,
- la solidarité entre territoires est une valeur importante que les Conseils de développement veulent porter.

Ainsi apparaît-il nécessaire de coordonner une action à l'échelle des deux territoires, qui assure la préservation et la disponibilité d'une ressource en eau de qualité, essentielle à l'équilibre naturel et aux besoins vitaux des générations futures.

A travers cet avis, les Conseils de développement souhaitent proposer une vision d'avenir qui dépasse les frontières de leur territoire respectif et s'inscrive dans une démarche de développement durable.

¹ Pour plus d'un Français sur deux, la qualité de l'eau potable arrive en tête des sujets de préoccupation (baromètre d'opinion IFOP novembre 2011)

1. Des menaces toujours présentes

Préserver une bonne qualité de l'eau des cours d'eau et des nappes de notre territoire est, on le sait, une exigence puisqu'ils servent à l'adduction en eau potable pour pratiquement les 2/3 de la population du Haut-Rhin.

Même si les réglementations ont été renforcées pour lutter contre les anciennes et les nouvelles formes de pollutions, même si la situation globale n'est pas alarmiste, des menaces sur l'eau subsistent. Elles nécessitent une vigilance constante, renouvelée et renforcée.

Comme le souligne le SAGE Doller (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) en cours d'élaboration :

- la qualité des eaux est pénalisée par le peu de dispositifs d'épuration en service dans le haut de la vallée,
- on assiste à une dégradation certes lente mais progressive de la qualité des eaux.

Une question demeure : les anciennes décharges communales ou intercommunales et industrielles sont-elles encore aujourd'hui source de pollution pour la nappe ? Qu'en est-il du suivi des sites pollués répertoriés par la DRIRE ?

Par ailleurs, la présence de nitrates et de pesticides dans l'eau de la nappe phréatique met en exergue l'utilisation excessive d'engrais ou de produits phytosanitaires. Il serait à ce propos indispensable d'avoir une information claire et précise sur les volumes réels de pesticides utilisés par bassin versant ou par secteur et principalement dans les zones d'agriculture céréalière intensive. Des données fiables et complètes permettraient de mieux agir sur les causes de pollution quand bien même elles feraient apparaître des conflits d'usage.

Sur le plan quantitatif, on constate des volumes d'eau excédentaires en période de crue et déficitaire en période d'étiage (assèchements des cours d'eau et des zones humides, baisse du niveau dans les puits). Les prélèvements d'eau en basse vallée sont très conséquents par rapport aux débits de la rivière en étiage et posent des problèmes d'approvisionnement et de préservation des éco-systèmes liés à l'eau.

2. Tous concernés, tous responsables

L'eau est un bien collectif des plus précieux. Sa préservation en appelle à une véritable responsabilisation des usagers, qui passe par une réduction des besoins (économies d'eau) ainsi que par des pratiques respectueuses du milieu naturel.

Chacun a un rôle essentiel à jouer :

- **les collectivités** doivent sensibiliser, inciter à de nouveaux comportements individuels, encourager de nouvelles pratiques agricoles et industrielles.

Elles doivent également assumer un rôle d'exemplarité. Des initiatives existent, comme le programme « Commune nature – Zéro pesticide ». Cette opération, pilotée par la Région Alsace et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse vise à engager les communes dans une démarche progressive de réduction puis d'abandon des produits phytosanitaires. Actuellement, en Alsace, seulement 70 communes se sont engagées (sur un total de 904 communes).

Dans cette perspective, les Conseils de développement encouragent les collectivités à signer la Charte régionale « Commune nature – Zéro pesticide », avec comme objectif que l'intégralité des communes du Pays de la Région mulhousienne et du Pays Thur Doller se soient engagées dans la démarche d'ici à 2014.

- **le monde agricole** doit accentuer les efforts visant à réduire la consommation d'eau et à limiter la dégradation de la qualité de cette eau. Divers programmes vont dans ce sens, notamment sous l'impulsion de l'Union Européenne, de l'Etat, ou plus localement de la Chambre d'Agriculture, de l'Agence de l'eau Rhin – Meuse, et des collectivités... A titre d'exemple :
 - Ecophyto 2018 – programme national dont l'objectif est de réduire de 50% l'usage des pesticides,
 - Opérations « Agri-mieux » qui visent à concilier production agricole et protection de l'environnement,
 - Expérimentations de type « Miscanthus », pilotée par la Chambre d'Agriculture : mise en culture à Ammertzwiller d'une plante (graminée) permettant de réduire le taux de nitrates dans l'eau et le sol tout en alimentant une filière énergie locale (chaufferies collectives),
 - Amélioration des techniques d'irrigation.

Il convient en outre de rappeler que l'essentiel de l'eau vient de la montagne. Dans ce contexte, il paraît nécessaire de revaloriser les mesures agri-environnementales en place notamment en zone de montagne (contrats MAET).

Malgré tout, les Conseils de développement restent préoccupés par :

- les besoins en irrigation de l'agriculture intensive et de la maïsiculture en particulier. Ainsi convient-il de :
 - inventer/expérimenter de nouvelles techniques d'irrigation permettant d'optimiser la ressource au maximum,
 - développer des cultures et des variétés agricoles moins consommatrices d'eau.
- les pollutions aux nitrates, et pesticides. Parmi les solutions envisageables, il s'agit notamment de :
 - promouvoir des pratiques agricoles moins polluantes : agriculture raisonnée, Agriculture Biologique...
 - mieux contrôler la qualité des boues d'épuration et assurer un suivi encore plus strict de l'épandage.

Les Conseils de développement appellent les élus de leur territoire à s'engager davantage à convaincre le monde agricole de l'urgence d'opérer des changements de pratiques.

- **le monde industriel** doit travailler à toujours plus de transparence auprès des citoyens. Il s'agit de renforcer l'information du grand public sur les mesures prises par les industriels pour respecter la réglementation et prévenir des pollutions éventuelles.

Les efforts doivent également se poursuivre en matière de réduction des consommations d'eau en modernisant voire en modifiant les process industriels.

Les Conseils de développement sont préoccupés par la situation de Stocamine à Wittelsheim. Sans entrer dans un débat d'experts, ils expriment leur inquiétude quant aux risques d'un tel stockage, notamment en matière de pollution de la nappe phréatique.

Les Conseils de développement en appellent à la plus grande vigilance quant aux déchets industriels, anciens et récents, et souhaitent que les citoyens soient largement informés de la situation.

- **le citoyen** est le dernier maillon de la chaîne. Son comportement influe directement sur les besoins en eau et le respect de sa qualité.

Chacun doit pouvoir adopter un éco-comportement : utilisation économe de l'eau, généralisation des réducteurs de débit, usage raisonné des produits phytosanitaires, vigilance quant à la pollution liée aux rejets de médicaments...

Des actions sont à construire avec les citoyens mais également les bailleurs sociaux en s'appuyant sur des campagnes régulières d'information et de sensibilisation.

3. Préserver durablement la ressource

a) Anticiper la pénurie

Si l'eau, en Alsace, est une richesse abondante, elle n'est pas inépuisable. Nous ne sommes pas à l'abri de périodes de sécheresse qui fragilisent la ressource. Cette question est d'autant plus préoccupante que des incertitudes demeurent quant aux conséquences du changement climatique.

Parmi les impacts prévisibles, le Comité de Bassin Rhin - Meuse indique que l'on pourrait observer à l'horizon 2050 - 2100 « *une augmentation de 20% des débits en hiver mais une réduction de 17% au printemps et jusqu'à 55% des débits en été* ».

Dans cette perspective, il convient de réfléchir à la façon de faire face aux besoins notamment dans les situations les plus tendues.

Les Conseils de développement s'interrogent sur l'avenir des réserves que représente le barrage de Michelbach. Ce qui constitue un complément de la nappe phréatique, suffit-il encore ? Créer une seconde retenue d'eau est-elle pertinente, opportune ? L'idée de construire un deuxième barrage en amont du premier, dit le « Michelbach Amont », entre Bourbach-le-Bas, Guewenheim et Roderen, et répondre ainsi aux besoins de l'agglomération mulhousienne mérite d'être étudiée de manière plus approfondie et notamment sur le plan écologique et financier.

En tout état de cause et au-delà des conclusions d'une telle étude, les Conseils de développement souhaitent mettre en avant la nécessité de rechercher d'abord et avant tout une valorisation des gisements existants et insuffisamment exploités. Il s'agit d'intervenir à plusieurs niveaux :

- poursuivre les efforts en matière d'entretien et de modernisation des réseaux : si arriver à un taux 0 de fuite est impossible, il convient de rechercher une très haute performance des réseaux de distribution, permettant de réduire les fuites (actuellement, celles-ci sont évaluées entre 20% et 30%),
- développer la récupération des eaux pluviales pour des usages non destinés à la consommation humaine (arrosage...),
- remettre en exploitation des puits de captage dont la qualité des eaux est dégradée, pour des usages non domestiques (industrie, agriculture...) notamment ceux de la Hardt qui se situent sur la plus grande nappe phréatique d'Europe,
- dépolluer certaines zones pour reconquérir une qualité de l'eau et la rendre à nouveau propre à la consommation,

- maintenir, entretenir et protéger les captages de sources de montagne,
- préserver et restaurer les zones inondables.

b) Assurer une eau de qualité

La qualité de l'eau est interdépendante du milieu dans lequel elle évolue. Aussi convient-il de reconnaître le rôle essentiel des espaces naturels dans le cycle de l'eau (capacité d'autoépuration de la végétation naturelle). Parmi les mesures à inscrire :

- préserver les espaces naturels en bordure de rivière en :
 - protégeant les zones humides,
 - adoptant des mesures coercitives/restrictives dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU),
 - intensifier les politiques d'acquisition foncière portées par les collectivités.
- lutter contre l'artificialisation excessive des sols (voiries, parkings...) et plus généralement l'étalement urbain.

Il convient également de souligner l'importance de l'assainissement. On constate des déficiences dans plusieurs communes de la Doller. Il paraît donc essentiel de remédier à cette situation, en veillant notamment à la mise aux normes de l'assainissement autonome dans la Haute-Vallée de la Doller, la vallée du Soultzbach et dans les zones d'habitat dispersé.

Par ailleurs, les Conseils de développement encouragent les élus à développer, dans la mesure du possible, des solutions innovantes et naturelles d'assainissement de type filtres-plantes.

Enfin, les Conseils de développement appuient la recommandation du Schéma Régional Climat Air Energie selon laquelle « *les produits phytosanitaires utilisés pour les traitements devront faire l'objet d'un inventaire détaillé et campagnes spécifiques dans l'environnement afin d'en évaluer précisément l'impact* ». ²

c) Gestion du réseau hydrographique

La maintenance du bon fonctionnement écologique des cours d'eau, ruisseaux et fossés apparaît également comme l'un des éléments importants pour une bonne gestion de l'eau et la conservation d'une trame verte de qualité.

Dans un esprit de développement durable, les Conseils de développement proposent de confier cet entretien à des Structures travaillant avec des personnes en difficulté (SIAE, entreprises adaptées...) dans le cadre d'un plan de gestion établi par bassin de versant et respectueux de la faune, flore et des habitats naturels.

4. Gestion de l'eau : de sérieux enjeux

La rationalisation de l'organisation territoriale des services de l'eau et de l'assainissement est un sujet qui fait depuis longtemps débat. Et pourtant, il subsiste encore des petits syndicats et des communes indépendantes qui se trouvent limités dans leur capacité à faire face aux difficultés (dégradation, vieillissement des ouvrages, des réseaux...) et au respect des contraintes réglementaires de plus en plus sévères.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, les Conseils de développement interpellent les responsables des deux territoires pour qu'ils oeuvrent activement en faveur de fusions des petits syndicats d'eau. Les Conseils de développement sont convaincus que le regroupement

² Schéma Régional Climat Air Energie – 2012 - p. 228

intercommunal est inéluctable. Rationaliser le périmètre de gestion des services de l'eau et de l'assainissement est un impératif.

Les Conseils de développement demandent par ailleurs qu'une réflexion globale s'engage pour qu'à terme, il soit envisagé la création d'un syndicat mixte unique en charge de l'approvisionnement et de la gestion de l'eau à l'échelle des deux territoires. Cela permettrait à la fois de :

- développer une vision cohérente et intégrée à l'échelle du bassin versant,
- profiter d'une échelle territoriale d'envergure facilitant l'organisation en régie par des mutualisations de compétences, d'ingénierie et techniques et la mise en commun des moyens financiers. Une gestion à une échelle plus large permet incontestablement de réaliser les investissements nécessaires, de faire des économies d'échelle, d'assurer un service performant à coût maîtrisé,
- apporter la preuve d'une véritable solidarité entre territoires.

Quant au choix du gestionnaire, il convient de rappeler que la notion de « service public » prend ici tout son sens. La collectivité territoriale est garante du respect des principes du service public, notamment celui d'égalité de traitement des usagers concernant l'accès aux services, les prestations et le tarif, ainsi que celui de continuité donnant aux usagers un droit d'accès normal et permanent au service.

Les Conseils de développement préconisent donc une extrême vigilance sur le choix des gestionnaires³ lorsque les conventions de délégation arrivent à échéance. Sans prendre position sur le choix d'un service en régie ou par délégation, ils constatent que le secteur français de l'eau est en constante évolution et s'interroge de plus en plus sur un retour à des gestions en régie après en avoir délégué cette mission à des entreprises privées⁴.

Comme le préconise le Conseil d'Etat dans son rapport public 2010 sur « l'eau et son droit »⁵, l'un et l'autre mode de gestion devraient périodiquement faire l'objet d'un audit de performance pour vérifier que celui retenu répond bien aux préoccupations rencontrées par les usagers.

5. Le prix de l'eau : question cruciale pour le citoyen

Un citoyen qui consomme moins d'eau et qui paye sa facture d'eau plus chère qu'auparavant ne peut comprendre aisément ce rapport de cause à effet.

Dans son rapport, le Conseil d'Etat estime pour sa part que le débat sur l'eau chère est en grande partie un faux problème. Car les causes de l'augmentation du prix sont identifiées : dégradation de la qualité de la ressource, effet de relèvement des normes communautaires, augmentation du taux d'assainissement.

Il convient pourtant de renforcer la communication et l'information auprès du citoyen. Celui-ci a besoin de savoir et de comprendre.

³ En janvier 2012, la Commission européenne a ouvert une procédure formelle pour enquêter sur une éventuelle entente entre plusieurs groupes privés français ayant répondu à des appels d'offres organisés par les collectivités locales pour la gestion de leurs services d'eau potable et d'assainissement.

⁴ En France, la distribution d'eau est assurée pour 72% de la population par des entreprises déléguées et pour 28% des consommateurs par des régies publiques (chiffres de la Fédération professionnelle des entreprises d'eau). Pour l'assainissement, les entreprises privées représentent 55% et le secteur public 45%.

⁵ Rapport annuel paru le 4 juin 2010

Les Conseils de développement prônent davantage de transparence dans la vérité des coûts et des prix ou encore dans les ressources financières et humaines allouées par les collectivités publiques à la gestion de l'eau.

Sachant que les recettes des services d'eau et d'assainissement sont assises sur les consommations d'eau, les Conseils de développement ont bien conscience que la tendance générale à la baisse de ces consommations nécessite une remise à plat des financements. Ils mesurent la difficulté de pouvoir aligner l'économie de ces services sur la réalité de leur fonctionnement. Il convient toutefois de ne pas décourager les citoyens dans leurs efforts d'économie.

Ils affirment leur préférence pour des outils d'incitation économique. A ce titre, ils rappellent la nécessité de mieux appliquer le principe « pollueur/payeur », principe inscrit dans la Constitution (charte de l'environnement) auquel l'agriculture, notamment, échappe encore largement⁶.

Ils demandent que soit étudiée l'harmonisation d'un système de tarification pour l'ensemble des deux territoires. Cette tarification - par tranches - intégrera la notion de mutualisation des contraintes, les dimensions sociale et éco-responsable, un système souple qui favorise les petits revenus et les faibles consommateurs.

⁶ *Rapport du Conseil d'Etat (juin 2010)*

Conclusion

L'eau, un bien commun capital, est devenue un véritable enjeu de société. Les citoyens du territoire représentés par les deux Conseils de développement y sont très sensibles. C'est pourquoi les collectivités territoriales, maillons essentiels de sa gestion, doivent, sans relâche, jouer le jeu de la transparence de l'information et apporter les solutions appropriées qui répondent aux besoins et aux attentes des consommateurs.

Il importe par ailleurs qu'elles prennent en considération l'idée - non utopique - d'une gestion unique des deux territoires à l'échelle du bassin versant. Ce choix politique significatif traduirait la volonté d'être plus cohérents et plus solidaires.

Enfin, les Conseils de développement rappellent que la préservation de l'eau du territoire dépend de l'action de tous. Chacun à son niveau, du citoyen à l'élu en passant par les entreprises et le monde agricole, a un rôle essentiel à jouer pour réduire toutes les sources de pollution et diminuer ses consommations. « Les petits cours d'eau font les grandes rivières... ».

Remerciements

Le Conseil de développement tient à remercier pour leur disponibilité, leur contribution et leur partage d'expériences l'ensemble des personnes et les services qui ont participé à ses travaux et notamment les personnes auditionnées:

- Michel Bourguet, conseiller municipal de la Ville de Mulhouse
- Nathalie Brobeck de la Chambre d'agriculture du Haut-Rhin
- Daniel Dietmann, administrateur à l'Agence de l'eau Rhin Meuse
- Bernard Finck, directeur du service des eaux de la Ville de Mulhouse
- Régis Ochsenbein, directeur général du SIVOM de la région mulhousienne

Les membres de l'équipe-projet

*Conseil de développement
de la région mulhousienne*

Marcel Baratta
Roger Beltz
Gérard Binder
Matthieu Fuchs
Charles Hamm
Max Hellec
Daniel Kelai
Armand Lang
Jean-Pierre Liebenguth
Henri Nobel
Jean-Paul Nobel
Christian Roth
Gérard Schmitt
Marc-Yves Troxler
Michel Zimmermann

*Conseil de développement
de la région Thur Doller*

Frédéric Dorgler
Jean-Paul Dumel
Anatole Ehrhard
Clarisse Fornage
Freddy Gilck
François Haan
Joseph Hausser
Jean-Claude Jacob
Christophe Krust
Guy Staedelin
Maurice Schubetzer